

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2024-115

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20241210-CC\_2024\_115-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le dix décembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 4 décembre 2024

**Nombre de membres :**

En exercice	37
Présents	30
Votes	33

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Pascal OUTREBON, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

**ABSENTS / EXCUSES :**

Bruno FERRET, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

**PROCURATIONS :**

Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET

Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN

Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Anik BLANC

**ADMINISTRATION  
GENERALE**

\*\*\*\*\*

**Approbation du  
changement d'adresse  
du siège du SITOM Sud  
Rhône**

**Rapporteur** : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5711-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° 2024-031 du comité syndical du SITOM Sud Rhône du 16 octobre 2024 approuvant le changement d'adresse du syndicat,

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône a quitté les locaux situés 262 rue Barthelemy Thimonnier, 69530 Brignais, pour des bureaux situés Parc du Baconnet, 250 allée des sapins, 69700 Montagny.

Une modification statutaire est nécessaire pour acter le changement d'adresse du siège du syndicat.

En tant que membre du SITOM, la Communauté de Communes du Pays Mornantais dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Au terme de la procédure de consultation, un arrêté préfectoral sera pris pour entériner cette évolution statutaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20241210-CC\_2024\_115-DE

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire  
Transmis en  
Préfecture le 13 DEC 2024  
Notifié ou publié  
le 13 DEC 2024  
Le Président

EMET UN AVIS FAVORABLE à la modification des statuts du SITOM Sud Rhône relative au changement d'adresse du siège du syndicat, désormais situé :

Parc du Baconnet  
250 Allée des sapins  
69700 MONTAGNY

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2024  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
Renaud PFEFFER